

ANNEXE C. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL RÉVISÉ POUR LE SOUS-GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ARTICLE 11 (DÉTOURNEMENT)¹

1 ^{re} réunion préparatoire de la CEP5, 30 janvier 2019	
10 h 00 - 11 h 00	<p>Projet de plan de travail pluriannuel</p> <p>Introduction par le modérateur Discussion libre</p> <p><i>Dans leur examen du projet de plan de travail pluriannuel, les participants sont invités à se pencher, entre autres, sur les questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none">a. <i>Un temps suffisant a-t-il été prévu pour chaque sujet ?</i>b. <i>Des sujets qui auraient dû être inclus ont-ils été omis ?</i>c. <i>Un aspect a-t-il été omis ?</i>

¹ Une version du plan de travail pluriannuel pour le sous-groupe de travail du WGETI sur l'article 11 a été saluée par la Cinquième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes en 2019. Cette version révisée du plan de travail pluriannuel du sous-groupe de travail du WGETI sur l'article 11 a été saluée par les États Parties selon une procédure d'approbation tacite en mars 2021 sous la forme d'un document évolutif volontaire devant être révisé et mis à jour régulièrement par le Groupe de travail sur l'application effective du Traité, en tant que de besoin, et en tenant compte des travaux entrepris par les différents groupes de travail, et sera publiée sur le site web du TCA. Le plan de travail pluriannuel pour le sous-groupe de travail du WGETI sur l'article 11 est de nature évolutive et sera ajusté, si les circonstances l'exigent, pour garantir le maintien de son exhaustivité et de l'enchaînement de ses différentes phases.

Étape 1 de la chaîne de transfert : Avant le transfert	11 h 00 - 13 00	<p>1. Documents d'importation²</p> <p><i>Cette discussion analysera les documents écrits soumis dans le cadre d'une demande de licence d'exportation à l'État exportateur (tels que les contrats ou accords, les certificats internationaux d'importation, les autorisations de transit, les certificats d'utilisation finale (CUF), et diverses autres garanties). Elle traitera les questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Quels sont les types de documents écrits existants ?</i> - <i>Comment ces documents sont-ils préparés ? Quels sont les ministères et agences concernés ?</i> - <i>Quel est le rôle et/ou quelles sont les responsabilités de l'État importateur vis-à-vis de ces documents ?</i> - <i>Quel est le rôle et/ou quelles sont les responsabilités du ou des États qui réalisent le transfert/transbordement ?</i> - <i>Quel est le rôle et/ou quelles sont les responsabilités du ou des États qui réalisent le courtage ?</i> - <i>Quel est le rôle de l'État exportateur (c.-à-d. la vérification et l'authentification dans le cadre de l'évaluation du risque de détournement) ?</i> - <i>Dans la pratique, quels sont les éléments communs de ces documents ? Quelles sont les assurances fournies ? Quel devrait être le minimum exigé ?</i> <p><i>La discussion examinera également le rôle de l'échange d'informations dans la vérification et l'authentification des documents d'importations et identifiera les types d'échange d'informations qui sont pertinents et nécessaires.</i></p>
2 ^e réunion préparatoire de la CEP5, 3 avril 2019		

² Paragraphes 3, 6 et 7 du document du sous-groupe de travail : [Mesures possibles de prévention et de lutte contre le détournement](#) (disponible dans d'autres langues [ici](#)).

Étape 1 de la chaîne de transfert : Avant le transfert	3 heures	<p>2. Documents d'importation³ (suite)</p> <p><i>Cette discussion continuera à analyser les documents écrits soumis dans le cadre d'une demande de licence d'exportation à l'État exportateur (tels que les contrats ou accords, les certificats internationaux d'importation, les autorisations de transit, les certificats d'utilisation finale (CUF), et diverses autres garanties). Afin de faciliter les débats, le modérateur distribuera avant la deuxième série de réunions de la CEP5 un document de travail portant notamment sur les points suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Quels sont les types de documents écrits existants ?</i> - <i>Comment ces documents sont-ils préparés ? Quels sont les ministères et agences concernés ?</i> - <i>Quel est le rôle et/ou quelles sont les responsabilités de l'État importateur vis-à-vis de ces documents ?</i> - <i>Quel est le rôle et/ou quelles sont les responsabilités du ou des États qui réalisent le transfert/transbordement ?</i> - <i>Quel est le rôle et/ou quelles sont les responsabilités du ou des États qui réalisent le courtage ?</i> - <i>Quel est le rôle de l'État exportateur (c.-à-d. la vérification et l'authentification dans le cadre de l'évaluation du risque de détournement) ?</i> - <i>Dans la pratique, quels sont les éléments communs de ces documents ? Quelles sont les assurances fournies ? Quel devrait être le minimum exigé ?</i> - <i>Quelles sanctions les États exportateurs imposent-ils en cas de non-respect des garanties et des engagements relatifs à l'utilisation finale ou l'utilisateur final ?</i> <p><i>La discussion examinera également le rôle de l'échange d'informations dans la vérification et l'authentification des documents d'importations et identifiera les types d'échange d'informations qui sont pertinents et nécessaires.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>De quelle manière les États exportateurs vérifient-ils et assurent-ils l'authenticité des documents d'importation dans le cadre d'un mécanisme plus général d'évaluation des risques ?</i> - <i>Quels sont les mécanismes utilisés ?</i> - <i>Quels sont les organismes concernés ?</i> - <i>Combien de temps cela prend-il ?</i> - <i>Quelles sont les mesures prises si les documents s'avèrent contrefaits ?</i>
	1 heure	<p>3. Le rôle du secteur privé concernant les documents d'importation</p> <p><i>Cette discussion analysera le rôle du secteur privé, y compris les industriels/fabricants d'armes et la société civile, dans l'atténuation du risque de détournement avant que le transfert physique n'ait lieu. Elle étudiera également le rôle des programmes internes de conformité du contrôle des exportations.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Quel est le rôle des entreprises dans la vérification et l'authentification des documents d'importation par les agences gouvernementales ?</i> - <i>Comment encourager les entreprises à développer des programmes internes de conformité ?</i>

³ Paragraphes 3, 6 et 7 du document du sous-groupe de travail : [Mesures possibles de prévention et de lutte contre le détournement](#) (disponible dans d'autres langues [ici](#)).

<p>Étape 1 de la chaîne de transfert : Avant le transfert</p>	<p>3 heures</p>	<p>4. Évaluer le risque de détournement⁴</p> <p><i>Cette discussion analysera les modalités pratiques (notamment les besoins en ressources et les défis) liées à l'évaluation du risque de détournement d'une exportation et la création éventuelle de mesures d'atténuation. Afin de faciliter les débats, le modérateur distribuera avant la première série de réunions de la CEP6 un document de travail qui comprendra les points ci-dessous :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Comment réaliser des évaluations des risques cohérentes et objectives liées au transfert tenant compte du risque de détournement (Articles 7(1) et 11(2)) ;</i> b. <i>Comment identifier certains indicateurs de risque de détournement ;</i> c. <i>Comment établir la légitimité et la crédibilité de l'ensemble des parties à la transaction, telles que l'exportateur, les courtiers, les transporteurs maritimes et les transitaires/destinataires intermédiaires, et de l'utilisateur final indiqué (Article 11(2)) ;</i> d. <i>Comment examiner les risques liés aux modalités d'expédition proposées ;</i> e. <i>Comment évaluer la fiabilité des contrôles dans le pays importateur et le pays de transit (le cas échéant) ;</i> f. <i>Comment examiner le risque qu'un transfert d'armes classiques puisse augmenter la probabilité d'un détournement des avoirs actuels de l'utilisateur final.</i> g. <i>Quelles sont les possibilités d'atténuer le ou les risques détectés ?</i> <p><i>La discussion abordera aussi le rôle de l'information et de l'échange d'informations dans la réalisation d'une évaluation des risques et identifiera les types d'information et les mécanismes d'échange d'informations qui sont pertinents et nécessaires.</i></p>
	<p>1 heure</p>	<p>5. Le rôle du secteur privé dans l'atténuation du risque de détournement</p> <p><i>Cette discussion analysera le rôle du secteur privé, y compris les industriels/fabricants d'armes et la société civile, dans l'atténuation du risque de détournement avant que le transfert physique n'ait lieu. Elle étudiera également le rôle des programmes internes de conformité du contrôle des exportations.</i></p>

⁴ Paragraphe 5 du document du sous-groupe de travail : [Mesures possibles de prévention et de lutte contre le détournement](#) (disponible dans d'autres langues [ici](#)).

2e réunion préparatoire de la CEP6 (annulée)		
	3 heures	Réunion annulée en raison de la crise du COVID-19.
Réunion préparatoire de la CEP7 (date à confirmer)		
Étape 1 de la chaîne de transfert : Avant le transfert	à confirmer	<p>6. Débat sur le document présentant des éléments constitutifs d'un processus d'évaluation du risque de détournement</p> <p><i>Le modérateur diffusera un document avant la réunion de la CEP7 qui présentera les éléments constitutifs d'un processus d'évaluation du risque de détournement, se fondant sur les discussions ayant eu lieu au cours de la première réunion, pour examen et éventuellement pour adoption par la CEP7.</i></p>
	à confirmer	<p>7. Évaluer le risque de détournement⁵ (suite)</p> <p><i>Cette discussion continuera d'analyser les modalités pratiques (notamment les besoins en ressources et les défis) liées à l'évaluation du risque de détournement d'une exportation et la création éventuelle de mesures d'atténuation, notamment à travers les questions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Comment réaliser des évaluations des risques cohérentes et objectives liées au transfert tenant compte du risque de détournement (Articles 7(1) et 11(2)) ;</i> - <i>Comment identifier certains indicateurs de risque de détournement ;</i> - <i>Comment établir la légitimité et la crédibilité de l'ensemble des parties à la transaction, telles que l'exportateur, les courtiers, les transporteurs maritimes et les transitaires/destinataires intermédiaires, et de l'utilisation finale ou de l'utilisateur final indiqué (Article 11(2)) ;</i> - <i>Comment examiner les risques liés aux modalités d'expédition proposées ;</i> - <i>Comment évaluer la fiabilité des contrôles dans le pays importateur et le pays de transit (le cas échéant) ;</i> - <i>Comment examiner le risque qu'un transfert d'armes classiques puisse augmenter la probabilité d'un détournement des avoirs actuels de l'utilisateur final.</i> - <i>Quelles sont les possibilités d'atténuer le ou les risques détectés ?</i> <p><i>La discussion abordera aussi le rôle de l'information et de l'échange d'informations dans la réalisation d'une évaluation des risques et identifiera les types d'information et les mécanismes d'échange d'informations qui sont pertinents et nécessaires.</i></p>

⁵ Paragraphe 5 du document du sous-groupe de travail : [Mesures possibles de prévention et de lutte contre le détournement](#)(disponible dans d'autres langues [ici](#)).

Prochaine session du sous-groupe de travail sur l'article 11 , (date à confirmer)

Étape 2 de la chaîne de transfert : Pendant le transfert	3 heures	<p>1. Le rôle des États de transit et de transbordement dans la prévention du détournement</p> <p><i>Au cours de cette séance seront analysées les mesures qui peuvent être prises et sont effectivement prises par les États de transit pour atténuer le risque de détournement pendant un transfert. Afin de faciliter les débats, le modérateur distribuera avant la première série de réunions de la CEP7 un document de travail qui portera notamment sur les éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'émission d'une notification de livraison (à travers des accusés de réception signés par les services des douanes chargés des importations, un certificat de vérification de la livraison, etc.) (article11(3)) ;</i> - <i>La conduite régulière d'évaluations de risque ou de contrôles de diligence raisonnable sur les expéditions d'armes classiques, en collaboration avec les organisations locales, régionales ou internationales d'application de la loi et d'autres agences réglementaires, avant d'autoriser les transferts ;</i> - <i>Le contrôle et la protection des expéditions d'armes classiques, en collaboration avec les acteurs de l'industrie impliqués (par exemple les transitaires, les destinataires intermédiaires, les transporteurs, etc.).</i> <p><i>Au cours de cette séance seront aussi examinés les défis pratiques et juridiques auxquels sont confrontés les États de transit dans la prévention de détournements pendant un transfert (par voie maritime, aérienne ou terrestre – route ou rail), ainsi que le rôle de la coopération et de l'échange d'informations entre les États impliqués dans un transfert pendant la phase de transfert, et elle identifiera les types d'échanges d'informations qui sont pertinents et nécessaires.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Quels sont les mécanismes utilisés pour garantir la coopération et l'échange d'informations visant à atténuer les risques de détournements ?</i> - <i>Quels ministères ou agences sont impliqués dans le processus d'échange d'informations ?</i> - <i>Existe-t-il des restrictions légales au niveau national pouvant affecter le processus d'échanges d'informations ?</i>
	1 heure	<p>2. Le rôle du secteur privé et de la société civile dans l'atténuation du risque de détournement</p> <p><i>Cette discussion analysera le rôle du secteur privé et de la société civile, en particulier des transporteurs (routiers, ferroviaires, aériens et maritimes), des transitaires/destinataires intermédiaires, etc. dans l'atténuation du risque de détournement pendant un transfert.</i></p>

Prochaine session du sous-groupe de travail sur l'article 11 , (date à confirmer)

Étape 3 de la chaîne de transfert : Pendant ou après l'importation/après la livraison	2 heures	<p>1. Le rôle des États importateurs dans la prévention du détournement</p> <p><i>Au cours de cette séance seront analysées les mesures qui peuvent être et sont prises par les États importateurs pour atténuer le risque de détournement après un transfert, telles que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'émission d'une notification de livraison (à travers des accusés de réception signés par les services des douanes chargés des importations, un certificat de vérification de la livraison, etc.) (articles 8(1) et 11(3)) ;</i> - <i>L'enregistrement et la tenue à jour des registres des armes classiques entrant sur leur territoire national, ainsi que le transfert sécurisé de ces dernières à l'utilisateur final autorisé (article 12 (2)) ;</i> - <i>Le suivi d'une procédure de gestion adéquate des stocks (y compris des inspections régulières de sécurité et des audits des stocks d'armes classiques de tous les utilisateurs finaux). Remarque : il est prévu que le thème du stockage et de la gestion des stocks après la livraison soit abordé dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel futur traitant de l'étape 4 de la chaîne de transfert.</i> - <i>Législation efficace pour enquêter et/ou sanctionner les infractions liées au détournement d'armes.</i>
	1 heure	<p>2. Coopération après la livraison</p> <p><i>Au cours de cette séance sera analysée la possibilité pour les États exportateurs d'effectuer des vérifications après livraison, en coopération avec les autorités compétentes du pays importateur, pour vérifier le respect des conditions d'utilisation finale, telles que l'exigence selon laquelle aucune réexportation ne peut avoir lieu sans notification préalable au pays d'origine. Elle examinera les implications de ces vérifications en termes de politiques et de ressources.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Quels sont les défis/préoccupations liés à la coopération après la livraison ?</i> - <i>Quelles sont les options permettant de renforcer la coopération entre exportateurs et importateurs ?</i>
	1 heure	<p>3. Le rôle du secteur privé et de la société civile dans l'atténuation du risque de détournement après livraison</p> <p><i>Cette discussion analysera le rôle du secteur privé et de la société civile dans la prévention du détournement pendant ou après l'importation.</i></p>
